



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 116775

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée au commerce extérieur sur le prix du carburant. En 2006, le prix du baril de pétrole s'est envolé, culminant à plus de 70 dollars le baril. Aujourd'hui, ce prix s'établit à 55 dollars. Or non seulement les prix du carburant ne diminuent pas à la pompe, mais, pire encore, le prix du litre de super 95 a encore augmenté de près de 1 % la semaine dernière, alors que le cours du pétrole baissait de 8 %. Les Français ne comprennent pas pourquoi la baisse à la pompe ne suit pas la baisse du pétrole brut, d'autant que l'appréciation actuelle de l'euro face au dollar devrait nous avantager, puisque nous payons le pétrole en dollars. Il lui demande donc de lui expliquer pourquoi les prix du carburant ne diminuent pas à la pompe alors que toutes les conditions sont aujourd'hui réunies en faveur de cette baisse. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux difficultés que rencontrent nos concitoyens, et notamment la montée des prix de l'énergie et s'emploie à y répondre. En premier lieu, il convient de noter que l'action du Gouvernement auprès des opérateurs pétroliers a permis d'assurer une pleine répercussion des baisses de prix du baril sur les prix à la pompe. Entre le 8 août 2006 et le 26 décembre 2006, la baisse du prix du brut de près de 20 \$ par baril (10,4 c EUR par litre) s'est traduite par une baisse des prix de produits raffinés de près de 15 c EUR par litre pour l'essence et 11 c EUR par litre pour le gazole. Les baisses mesurées sur le réseau français se sont élevées à 16 c EUR par litre pour l'essence et 9 c EUR par litre pour le gazole. Entre le 26 décembre 2006 et le 9 janvier 2007, période de nouvelle baisse du brut (- 11 %), la hausse de la TIPP régionale entrée en vigueur au 1er janvier 2007 a neutralisé une large part de la baisse des produits pétroliers (- 2 c EUR par litre pour l'essence, - 1 c EUR par litre pour le gazole). En particulier, elle a empêché d'observer une baisse du prix moyen de l'essence en France sur cette période. Entre le 9 janvier 2007 et le 13 mars 2007, avec la remontée du prix du brut (+ 18 %), les produits raffinés se sont fortement appréciés (+ 7 c EUR par litre pour l'essence, + 2 c EUR par litre pour le gazole). Les hausses des prix à la pompe restent toutefois limitées (+ 5 c EUR pour l'essence, quasi-stabilité pour le gazole). Les services du ministère chargé de l'industrie restent mobilisés afin de vérifier que les hausses des prix à la pompe ne se font pas au détriment des consommateurs, notamment au moyen de contrôles réguliers sur sites. De plus, diverses mesures ont été prises, destinées à donner davantage de liberté aux automobilistes. Il s'agit tout d'abord de la liberté de choisir son carburant, avec le développement du superéthanol E 85, qui bénéficiera d'une fiscalité avantageuse. Les constructeurs automobiles se sont engagés auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à développer une gamme de véhicules compatibles avec ce nouveau carburant, et les distributeurs se sont engagés à développer un réseau de 500 pompes dédiées dès cette année. De plus, la création du site internet www.prix-carburants.gouv.fr, affichant en temps réel les prix pratiqués par les stations-services distribuant plus de 500 m³ par an, favorise la transparence des prix et permet au consommateur de faire le meilleur choix.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116775

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 696

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3803